

## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

La Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse), Union patronal suisse (UPS), «Schweizerische Gesellschaft für Organisation und Management (SGO)» et Association économique suisse de la bureautique, de l'informatique, de la télématique et de l'organisation (SWICO) ont déposé un projet de modification de règlement concernant l'examen professionnel supérieur d'*expert en management de l'organisation avec diplôme fédéral/experte en management de l'organisation avec diplôme fédéral*, conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstrasse 27, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

30 novembre 2010

Office fédéral de la formation professionnelle  
et de la technologie